



## Est-ce à la Défense de lutter contre la désinformation ?

Samuel Longuet

Le 26 mars à la Chambre des représentants, le ministre belge des Affaires étrangères Maxime Prévôt (du parti chrétien-démocrate Les Engagés) dénonçait une campagne de désinformation menée par le Rwanda contre la Belgique. Celle-ci cherchait à répandre la fausse nouvelle selon laquelle des militaires belges étaient déployés en masse en République démocratique du Congo (RDC) pour lutter contre les rebelles du M23, soutenus par le Rwanda<sup>1</sup>. Cette campagne de désinformation avait lieu alors que la semaine précédente, le Rwanda avait rompu ses relations diplomatiques avec la Belgique<sup>2</sup>.

La diffusion de fausses nouvelles sur des militaires belges en RDC n'est pas un évènement isolé. Le 2 avril 2025, le Service général du renseignement et de la sécurité (SGRS, qui est le service de renseignement belge dépendant du ministère de la Défense) publiait son rapport annuel 2024. Il indiquait qu'au cours de l'année passée, la Belgique avait été la cible de campagnes de désinformation organisées depuis l'étranger et notamment depuis la Russie. Plusieurs de ces opérations ont, par exemple, visé la population belge lors de la décision du précédent gouvernement de livrer des avions de combat à l'Ukraine ou lors des élections fédérales, régionales et européennes du 9 juin. Cependant, la Belgique restait moins visée que d'autres pays européens – comme la France, l'Allemagne ou les pays baltes<sup>3</sup>.

Pour lutter contre ces opérations de désinformation, le ministre belge de la Défense Theo Francken (du parti nationaliste flamand *Nieuw-Vlaamse Alliantie*, N-VA), en fonction depuis février 2025, veut donner un rôle prépondérant à la Défense. Cet *éclaircissement* montre les limites de cette approche qui militarise les questions d'information et de désinformation. Pour ce faire, ce texte procède en trois étapes. Il commence par analyser les ressorts des discours qui militarisent la lutte contre la désinformation (1). Il montre ensuite que la prééminence de la Défense dans une stratégie nationale de lutte contre la désinformation n'est pas justifiée (2). Il met enfin en évidence que l'effort principal que la Défense pourrait engager pour lutter contre la désinformation est celui de la transparence sur les conséquences de ses opérations militaires (3).

## 1. La militarisation de la lutte contre la désinformation

Le Centre de crise national, un organisme rattaché au Service public fédéral (SPF) Intérieur définit la désinformation comme « *la diffusion délibérée d'informations fausses, incorrectes ou trompeuses dans l'intention de nuire* ». Cette désinformation peut notamment se diffuser sur internet, via les réseaux sociaux. Parmi ses « *effets néfastes* », « *la désinformation peut* :

- *perturber les processus démocratiques tels que les élections ;*
- *alimenter la haine, la polarisation, la radicalisation et la violence ;*
- *semer la méfiance à l'égard des médias traditionnels, des chercheurs et du gouvernement, entre autres ;*
- *mettre en péril notre État démocratique et ses valeurs<sup>4</sup>.* »

Une attention particulière est portée aux tentatives de « *manipulation de l'information et ingérence étrangères* » (« *Foreign Information Manipulation and Interference* », FIMI). C'est par ces termes et cet acronyme que l'Union européenne désigne « *l'ingérence par le biais d'opérations d'information menées par des acteurs étrangers<sup>5</sup>* ». D'après le Service européen pour l'action extérieure, « *ces activités ont un caractère manipulateur et sont menées de manière intentionnelle et coordonnée par des acteurs étatiques ou non étatiques<sup>6</sup>* ». Ces activités sont bien réelles, tout comme la nécessité pour la société belge de s'en protéger. Le rôle que doit remplir l'armée dans cette protection ne va, en revanche, pas de soi.

La militarisation de la lutte contre la désinformation passe d'abord par des choix sémantiques. La Défense a créé en octobre 2022 un commandement cyber, rattaché au SGRS. En son sein, il existe un département pour la « *guerre de l'information* » (« *Information Warfare* ») qui joue un « *rôle de chef de file dans un groupe de travail interdépartemental fédéral assurant le suivi de la [FIMI]<sup>7</sup>* ». Ses missions sont entre autres de détecter et d'identifier l'origine des opérations de désinformation qui visent la Belgique. Le rapport du SGRS présente cette « *guerre de l'information* » comme une composante du phénomène plus vaste de « *guerre hybride*<sup>8</sup> ». Cette dernière expression est en fait un concept « *fourre-tout* » qui, en parlant de « *guerre* », militarise la réponse à toute une série d'actions que pourrait entreprendre un acteur étranger, de l'espionnage à la manipulation des flux migratoires, en passant par les pressions économiques ou la désinformation<sup>9</sup>.

En Belgique, le rôle de la Défense pourrait d'ailleurs aller bien au-delà de la détection des campagnes de désinformation et de l'identification de leur origine. Selon l'exposé d'orientation politique du ministre de la Défense Theo Francken, présenté à la Chambre des représentants le 14 mars 2025, la « *communication stratégique de la Défense* » doit s'adresser directement à la population belge pour l'empêcher de se laisser convaincre par des tentatives de désinformation étrangères. Il y est en effet question de confier à la communication institutionnelle de la Défense les tâches de « *contrer les campagnes de désinformation et fournir à la population les outils nécessaires pour traiter de manière critique les informations et procéder à une évaluation individuelle des informations proposées* » et de « *viser à donner à la population les moyens et la confiance nécessaires pour évaluer l'authenticité de l'information de manière autonome*<sup>10</sup> ».

Cet exposé accorde donc tout naturellement à la Défense une place centrale dans l'élaboration « *d'une stratégie de lutte contre l'ingérence étrangère* », sans mentionner clairement de collaboration avec d'autres acteurs de la lutte contre la désinformation en Belgique<sup>11</sup>.

## 2. Une prééminence de la Défense qui n'est pas justifiée

Cette prééminence dans la lutte contre la désinformation, accordée à la Défense par son propre ministre, n'a pourtant rien de naturel. Au contraire, le plan stratégique présenté en mai 2022 par la précédente ministre de la Défense, la socialiste Ludivine Dedonder, insistait sur « *une optimisation de la coopération entre les différents acteurs belges* » au sein d'une *task force* interdépartementale pour les opérations d'information. Elle soulignait également la collaboration entre le SGRS et le Centre de crise national, rattaché au SPF Intérieur<sup>12</sup>.

C'est d'ailleurs une conception de la répartition des compétences en matière de lutte contre la désinformation qui existe encore au sein de la coalition au pouvoir en Belgique depuis janvier 2025. Dans son exposé d'orientation politique, le nouveau ministre de l'Intérieur, Bernard Quintin (du parti libéral Mouvement Réformateur, MR), mentionne

lui aussi l'importance d'une « *coopération interministérielle permanente*<sup>13</sup> » pour lutter contre la désinformation. À la Chambre, le député Stéphane Lasseaux (Les Engagés) déclare qu'il a « *un peu [...] de mal à voir la Défense prendre la tête de ce qui concerne vraiment un processus interfédéral qui doit intervenir à tous les niveaux de pouvoir*<sup>14</sup> ». Il souligne à ce titre que l'éducation et l'audiovisuel sont des compétences des communautés linguistiques.

En effet, le travail que Theo Francken voudrait confier à la Défense – à savoir : « *fournir à la population les outils nécessaires pour traiter de manière critique les informations* » – est avant tout celui des professionnels de l'éducation et de l'information : par exemple des journalistes, des enseignants, des chercheurs et des professionnels de l'éducation permanente. En effet, le travail des associations participant à l'éducation permanente – comme le Groupe de recherche et d'information sur la paix et la sécurité (GRIP) – est particulièrement important à ce titre, puisqu'elles ont « *pour objectif de favoriser et de développer, principalement chez les adultes :*

- a) *une prise de conscience et une connaissance critique des réalités de la société ;*
- b) *des capacités d'analyse, de choix, d'action et d'évaluation ;*
- c) *des attitudes de responsabilité et de participation active à la vie sociale, économique, culturelle et politique*<sup>15</sup>. »

La société civile joue ainsi un rôle crucial dans la déconstruction des fausses informations<sup>16</sup>.

La communication institutionnelle de la Défense ne peut pas se substituer à ces acteurs, notamment du fait de ses propres objectifs politiques. En effet, selon le Centre de crise national, « *promouvoir des opinions ou un agenda politique spécifiques* » n'est pas compatible avec la lutte contre la désinformation<sup>17</sup>. Or, d'après l'exposé d'orientation politique de Theo Francken, l'objectif de lutter contre la désinformation par la communication institutionnelle de la Défense est étroitement lié à celui de promouvoir la « *valeur sociétale directe de la Défense* ». Il s'agit de présenter au citoyen « *les défis militaires et les dangers auxquels l'Europe et la Belgique sont confrontées* » pour le convaincre des « *efforts [...] nécessaires pour y faire face* » et « *rendr[e] les choix politiques en matière de défense plus compréhensibles*<sup>18</sup> ». Autrement dit, cette communication vise avant tout à justifier la politique d'augmentation des moyens alloués à la Défense. Cet objectif prioritaire nuit à sa prétention à « *fournir à la population les outils nécessaires pour traiter de manière critique les informations* ». Contrairement à ce que le ministre semble penser, la communication institutionnelle de son ministère et une information indépendante – y compris sur les questions militaires – sont deux choses différentes.

### 3. La transparence comme prérequis à la lutte contre la désinformation

Il y a toutefois un effort que la Défense serait tout à fait légitime à entreprendre pour permettre une meilleure information des citoyennes et citoyens sur son action. Elle peut et doit être plus transparente sur la conduite de ses opérations militaires et particulièrement sur leurs conséquences humanitaires. Comme le rappelait le Secrétaire général des Nations unies, « *il est crucial de maximiser la transparence et l'accès à l'information pour renforcer la confiance dans les institutions, la gouvernance et les processus publics*<sup>19</sup>. » Le plan stratégique de la précédente ministre belge de la Défense soulignait lui aussi qu'« *une communication transparente contribue à contrer la désinformation et à accroître la résistance aux dangers de la désinformation*<sup>20</sup> ». Dès la présentation de son exposé de politique générale en novembre 2020, Ludivine Dedonder s'était engagée à ce que la Défense fasse « *preuve d'une transparence maximale en ce qui concerne la prévention, le suivi et le signalement de toute victime civile pendant l'exécution de ses missions*<sup>21</sup> ». Elle suivait en cela la recommandation d'une résolution adoptée par la Chambre des représentants en juin 2020<sup>22</sup>.

Or, d'octobre 2014 à juillet 2015, de juillet 2016 à décembre 2017 et d'octobre 2020 à septembre 2021, des avions de combat de la Composante air belge ont participé aux opérations de la coalition internationale contre l'organisation État islamique en Irak et en Syrie. Au cours de ces opérations, la Belgique s'est illustrée comme l'un des États les moins transparents de la coalition quant aux victimes civiles qu'ont pu faire ses bombardements.

Dès décembre 2016, dans une étude comparative de la transparence des différents États quant à leurs bombardements contre l'organisation État islamique (EI), l'organisation non gouvernementale (ONG) *Airwars* décrivait les opérations belges comme « *une campagne militaire conventionnelle secrète et généralement non évaluable*<sup>23</sup> ». En ne rendant publique presque aucune information sur le lieu et la date des frappes qu'elle menait en Irak et en Syrie, la Belgique se retrouvait dans le groupe des États les moins transparents de la coalition, avec l'Australie, les Pays-Bas, la Jordanie, le Bahreïn et l'Arabie saoudite. L'ONG estimait alors que la Turquie et les Émirats arabes unis avaient fait preuve de plus de transparence que la Belgique<sup>24</sup>.

En août 2017, *Airwars* rapportait que la Belgique était impliquée dans deux bombardements en Irak ayant tué et blessé des civils. Cependant, la Défense belge et son ministre d'alors, Steven Vandeput (N-VA), n'ont nié toute perte civile<sup>25</sup>. En mars 2020, la Belgique, aux côtés de la France et du Royaume-Uni, était à nouveau épinglée pour ses difficultés à reconnaître les pertes civiles qui avaient pu résulter de ses bombardements<sup>26</sup>. Même après l'engagement pour plus de transparence pris par Ludivine Dedonder en novembre 2020, une coalition de onze organisations de la société civile belge et internationale regrettait que ces engagements n'aient pas été suivis d'effet pendant la dernière année d'opérations belges en Irak et en Syrie (octobre 2020 – septembre 2021)<sup>27</sup>.

L'opacité des opérations militaires n'est pourtant pas une fatalité, comme le montre l'exemple néerlandais. La première participation des Pays-Bas aux opérations aérienne de la coalition contre l'EI, d'octobre 2014 à juin 2016, a été marquée par une opacité similaire à celle de la Belgique<sup>28</sup>. Toutefois, sous la pression de la société civile et de la presse, le ministère de la Défense est progressivement devenu de plus en plus transparent<sup>29</sup>. Lors du deuxième déploiement d'avions de combat néerlandais, de janvier à décembre 2018, il annonçait chaque semaine les frappes conduites par ses forces et le lieu approximatif de celles-ci<sup>30</sup>. Après l'avoir dissimulée pendant quatre ans, les autorités néerlandaises ont par ailleurs été forcées en novembre 2019 de reconnaître leur responsabilité dans un bombardement à Hawija, en Irak, qui a causé la mort d'au moins 70 civils en juin 2015. Une commission d'enquête a été mise en place en novembre 2020 et elle a rendu son rapport en janvier 2025<sup>31</sup>.

En avril 2022, après une série de consultations avec des organisations de la société civile et des institutions académiques, le ministère de la Défense annonçait un plan pour accroître la transparence de la communication sur ses opérations militaires<sup>32</sup>. En mars 2023, la presse révélait qu'une autre frappe aérienne néerlandaise avait fait des victimes civiles en mars 2016 à Mossoul en Irak. Le ministère de la Défense rendait alors publiques les données précises (lieu exact, date et heure) des plus de 600 frappes conduites par la Force aérienne royale néerlandaise lors de ses opérations contre l'EI<sup>33</sup>. En décembre 2023, le ministère de la Défense mettait en place un mécanisme pour que des civils ou des ONG puissent lui faire part des « *suspensions de pertes civiles*<sup>34</sup> ». Ces deux dernières mesures ont permis le recoupement de la base de données du ministère néerlandais de la Défense sur ses frappes en Irak et en Syrie et de celle d'*Airwars* sur les victimes civiles des bombardements de la coalition<sup>35</sup>.

Si la Défense belge veut améliorer sa transparence, renforcer la confiance de la population dans sa communication et ainsi mieux combattre les tentatives de désinformation qui portent sur ses opérations militaires, elle peut prendre exemple sur son voisin du nord.

## Conclusion

Cet *éclaircissement* démontre que faire de la désinformation un enjeu militaire et, par conséquent, accorder une prééminence à la Défense dans son traitement ne va pas de soi. S'il est en effet nécessaire, comme l'annonce Theo Francken, de « *fournir à la population les outils nécessaires pour traiter de manière critique les informations* », c'est là le rôle des professionnels de l'information et de l'éducation, non celui de la communication institutionnelle de la Défense.

Au contraire, cette dernière est particulièrement mal placée pour donner aux citoyennes et citoyens les outils pour un traitement critique de l'information. D'une part, comme le rappelle l'exposé d'orientation politique du ministre lui-même, cette communication est soumise à une logique organisationnelle d'autopromotion. Son ambition affichée de

justifier les choix politiques qui lui accordent plus de ressources financières l'empêche d'être une source d'information indépendante.

D'autre part, la volonté de la Défense de lutter contre la désinformation se heurte au manque flagrant de transparence des informations qu'elle a fourni au public lors de sa dernière participation à un conflit armé. À défaut de « *donner à la population les moyens et la confiance nécessaires pour évaluer l'authenticité de l'information de manière autonome* », la Défense peut au moins mieux l'informer sur son action. Cependant, elle doit pour cela adopter une communication transparente et proactive sur ses opérations et, comme son voisin néerlandais, accepter leur examen par la société civile et les institutions académiques.

\*\*\*

### L'auteur

**Samuel Longuet** est chargé de recherche au GRIP depuis septembre 2022. Il est titulaire d'un doctorat en sciences politiques et sociales de l'Université libre de Bruxelles (ULB) ainsi que d'un master en politique internationale de l'Institut d'études politiques (IEP) de Bordeaux et d'un master complémentaire en droit international public de l'ULB. Il est collaborateur scientifique au centre REPI (Recherche et études en politique internationale) de la Faculté de philosophie et sciences sociales de l'ULB.

### Pour citer cette publication

LONGUET Samuel, « Est-ce à la Défense de lutter contre la désinformation ? », *Éclairage du GRIP*, 6 mai 2025.



Le GRIP bénéficie du soutien  
du Service de l'Éducation  
permanente de la Fédération  
Wallonie-Bruxelles.

Crédit de l'illustration de couverture : Alex Sholom - [iStock](#)

\*\*\*

Les opinions exprimées dans le présent document ne reflètent pas nécessairement une position du GRIP dans son ensemble.

Tous droits réservés. © Groupe de recherche et d'information sur la paix et la sécurité

Groupe de recherche et d'information sur la paix et la sécurité  
Mundo-madou – 7-8 Avenue des Arts – 1210 Saint-Josse-ten-Noode, Belgique  
Tél. : +32 (0) 0473 982 820 – [admi@grip.org](mailto:admi@grip.org) – [www.grip.org](http://www.grip.org)  
X/Twitter : [@grip\\_org](#) – Facebook : GRIP.1979

## Références

- <sup>1</sup> Belga, « [Violences dans l'est de la RDC: Maxime Prévot dénonce la diffusion de fake news "pour saper l'image de la Belgique"](#) », *La Libre*, 26 mars 2025.
- <sup>2</sup> Belga, « [Le Rwanda rompt ses relations diplomatiques avec la Belgique, Maxime Prévot dénonce une "déformation totale des faits"](#) », *RTBF*, 17 mars 2025.
- <sup>3</sup> « [Rapport annuel 2024](#) », *SGRS*, février 2025, p. 9, 30-31.
- <sup>4</sup> « [Désinformation](#) », *Centre de crise national*, s. d., consulté le 23 avril 2025.
- <sup>5</sup> *Ibid.*
- <sup>6</sup> « *Such activity is manipulative in character and is conducted in an intentional and coordinated manner, by state or non-state actors* » [traduction libre] : « [3<sup>rd</sup> EEAS Report on Foreign Information and Manipulation and Interference Threats: Exposing the architecture of FIMI operations](#) », *SEAE*, mars 2025, p. 4.
- <sup>7</sup> « [Rapport annuel 2024](#) », *loc. cit.*, p. 30.
- <sup>8</sup> *Ibid.*, p. 35.
- <sup>9</sup> VERDEBOUT Agatha, « [Opérations "hybrides" et légitime défense dans le Concept stratégique 2022 de l'OTAN](#) », *éclairages du GRIP*, 6 septembre 2022, p. 2-3.
- <sup>10</sup> FRANCKEN Theo, « [Exposé d'orientation politique : Défense](#) », *Chambre des représentants de Belgique*, DOC 56 0767/022, 13 mars 2025, p. 31.
- <sup>11</sup> *Ibid.*, p. 31, 41.
- <sup>12</sup> « [Plan STAR 2022 : Security & Service, Technology, Ambition, Resilience](#) », *La Défense*, 17 juin 2022, p. 69, 78.
- <sup>13</sup> QUINTIN Bernard, « [Exposé d'orientation politique : Sécurité et Intérieur](#) », *Chambre des représentants de Belgique*, DOC 56 0767/019, 14 mars 2025, p. 47.
- <sup>14</sup> Intervention de LASSEAUX Stéphane, « [Défense nationale \(Petit\) Exposé d'orientation politique - Introduction ministre](#) », *Chambre des représentants de Belgique*, Commission de la Défense nationale, séance du mercredi 19 mars 2025, à 1h07'00''.
- <sup>15</sup> [Décret relatif au développement de l'action d'Éducation permanente dans le champ de la vie associative](#), adopté par le Conseil de la Communauté française et sanctionné par le gouvernement le 17 juillet 2003, dernière modification le 14 juillet 2021.
- <sup>16</sup> TÜRK Volker, « [Réunion-débat de haut niveau sur la lutte contre les effets négatifs de la désinformation sur l'exercice et la réalisation des droits de l'homme : Rapport du Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme](#) », *Assemblée générale des Nations unies*, A/HRC/52/55, 29 décembre 2022, p. 7, §42.
- <sup>17</sup> « [Guide de communication sur la désinformation](#) », *Centre de crise national*, 30 septembre 2024, p. 9.
- <sup>18</sup> FRANCKEN Theo, « [Exposé d'orientation politique : Défense](#) », *loc. cit.*, p. 31.
- <sup>19</sup> GUTIEREZ Antonio, « [Combattre la désinformation pour promouvoir et protéger les droits humains et les libertés fondamentales : Rapport du Secrétaire général](#) », *Assemblée générale des Nations unies*, A/77/287, 12 août 2022, p. 9-10, §27-30.
- <sup>20</sup> « [Plan STAR](#) », *loc. cit.*, p. 78.
- <sup>21</sup> DEDONDER Ludivine, « [Exposé d'orientation politique : Défense](#) », *Chambre des représentants de Belgique*, DOC 55 1610/017, 4 novembre 2020, p. 20 ; « [Plan STAR](#) », *loc. cit.*, p. 42.
- <sup>22</sup> « [Résolution concernant l'engagement opérationnel dans le cadre de l'Opération Inherent Resolve \(OIR\)](#) », *Chambre des représentants de Belgique*, DOC 55 1298/010, 25 juin 2020.



- 
- <sup>23</sup> « *A secretive and generally unaccountable conventional military campaign* » [traduction libre] : « [Limited accountability: A transparency audit of the Coalition air war against so-called Islamic State](#) », *Remote Control*, décembre 2016, p. 20.
- <sup>24</sup> *Ibid.*, p. 10-11.
- <sup>25</sup> OAKFORD Samuel, « [Despite public denials, Belgium linked to two confirmed civilian casualty events](#) », *Airwars*, 11 août 2017.
- <sup>26</sup> WOODS Chris, « [Europe's shame: Claims by key allies of no civilian harm in war against ISIS exposed](#) », *Airwars*, 15 mars 2020 ; STRUYS Bruno, « [De veertig burgerslachtoffers die niemand erkent, ook België niet](#) », *De Morgen*, 15 mars 2020. Voir aussi : TREFFERS Laurie, « [Belgian airstrikes and the myth of zero civilian casualties](#) », *Airwars*, 2 octobre 2020 ; « [Lettre ouverte à Monsieur le Ministre des Affaires étrangères et de la Défense Philippe Goffin](#) », 21 septembre 2020.
- <sup>27</sup> KARLSHOEJ-PEDERSEN Megan, « [On anniversary of Belgium's return to war against ISIS, civil society groups call for transparency and accountability for civilian harm](#) », *Airwars*, 1<sup>er</sup> octobre 2021.
- <sup>28</sup> « [Limited accountability](#) », *loc. cit.*, p. 23-25.
- <sup>29</sup> COLLI Francesca et REYKERS Yf, « [Enemies or allies? How NGOs can push the military towards transparency around the use of force](#) », *European Journal of International Security*, vol. 8, n° 1, février 2023, p. 70-88.
- <sup>30</sup> « [Resumed Dutch air campaign against ISIS sees transparency improvements](#) », *Airwars*, 15 mars 2018.
- <sup>31</sup> « [Rapport](#) », *Commissie van onderzoek wapeninzet Hawija*, janvier 2025 ; « [Samenvatting Rapport](#) », *Commissie van onderzoek wapeninzet Hawija*, janvier 2025 ; « [Defensie neemt rapport Commissie-Sorgdrager in ontvangst](#) », *Ministerie van Defensie*, 27 janvier 2025 ; « [Committee Sorgdrager: Strong Conclusions Hawija](#) », *Pax for Peace*, 27 janvier 2025.
- <sup>32</sup> « [Brief van de Minister van Defensie](#) », *Tweede Kamer der Staten-Generaal*, Kamerstuk 29 521, nr. 442, 7 avril 2022 ; KARLSHOEJ-PEDERSEN Megan, « [After Hawija: Dutch Ministry of Defence maps route forward](#) », *Airwars*, 22 avril 2022.
- <sup>33</sup> « [Database Nederlandse luchtaanvallen tijdens Operation Inherent Resolve](#) », *Ministerie van Defensie*, 30 mars 2023 ; « [Brief van de Minister van Defensie](#) », *Tweede Kamer der Staten-Generaal*, Kamerstuk 29 521, nr. 458, 30 mars 2023 ; INGLEBY Melvyn et VERTEEGH Kees, « [Dutch government releases crucial data on air strikes against ISIS following new evidence of civilian casualties](#) », *NRC*, 30 mars 2023.
- <sup>34</sup> « *vermoedens van burgerslachtoffers* » [traduction libre] ; « [Brief van de Minister van Defensie](#) », *Tweede Kamer der Staten-Generaal*, Kamerstuk 29 521, nr. 464, 18 décembre 2023 ; KARLSHOEJ-PEDERSEN Megan, « [Dutch Ministry of Defence announces new civilian harm reporting mechanisms](#) », *Airwars*, 22 décembre 2023.
- <sup>35</sup> « [Brief van de Minister van Defensie](#) », *Tweede Kamer der Staten-Generaal*, Kamerstuk 27 925, nr. 984, 14 mars 2025 ; KARLSHOEJ-PEDERSEN Megan, « [Dutch MoD releases results of largest ever assessment of civilian harm allegations from the war against ISIS](#) », *Airwars*, 14 mars 2025.



Fondé à Bruxelles en 1979, le GRIP (Groupe de recherche et d'information sur la paix et la sécurité) s'est développé dans le contexte particulier de la Guerre froide, ses premiers travaux portant sur les rapports de forces Est-Ouest. Durant les années 1980, le GRIP s'est surtout fait connaître par ses analyses et dossiers d'information concernant la course aux armements, ses mécanismes et ses enjeux. Après la chute du mur de Berlin en 1989, prenant acte du nouvel environnement géostratégique, le GRIP a orienté ses travaux sur les questions de sécurité au sens large et a acquis une expertise reconnue sur les questions d'armement et de désarmement (production, réglementations et contrôle des transferts, non-prolifération), la prévention et la gestion des conflits (en particulier sur le continent africain), l'intégration européenne en matière de défense et de sécurité, et les enjeux stratégiques. En éclairant citoyens et décideurs sur des problèmes complexes, le GRIP entend contribuer à la diminution des tensions internationales et tendre vers un monde moins armé et plus sûr. Plus précisément, l'objectif du GRIP est de travailler en faveur de la prévention des conflits, du désarmement et de l'amélioration de la maîtrise des armements.

## 5 BONNES RAISONS DE SOUTENIR LE GRIP

Le GRIP a pour mission d'étudier les conflits et les conditions de la paix. Il le fait dans l'optique de donner aux citoyens, à la société civile et aux élus accès à des analyses indépendantes permettant aux décideurs comme au grand public de renforcer leurs capacités critiques face à des enjeux complexes où s'entremêlent des intérêts politiques et économiques et des conceptions normatives et éthiques parfois contradictoires. En faisant un don au GRIP, vous participez au renforcement de ses moyens et œuvrez à :

- Développer une recherche indépendante sur la paix ;
- Consolider les capacités en tant que force de proposition auprès des décideurs politiques ;
- Garantir l'accès en langue française à une recherche rigoureuse et accessible au public ;
- Former une relève à qui il incombera de relever les défis de demain ;
- Préserver l'activité Édition du GRIP qui permet de mettre de l'avant les combats des acteurs au service de la paix qu'ils soient journalistes, médecins ou militants des droits de la personne.

Le GRIP ne saurait accomplir efficacement sa mission d'information et de sensibilisation du public sans le soutien de donateurs motivés par la défense de la paix comme bien commun. En soutenant le GRIP, vous contribuez au renforcement d'une recherche indépendante et de qualité au service de la société civile sur de nombreux sujets sensibles relatifs aux droits humains, aux libertés fondamentales ou encore à la sécurité des personnes. Vous permettez aussi aux chercheurs du GRIP de s'investir dans la formation d'une relève étudiante, en fournissant un encadrement propice à la transmission des savoirs et des compétences nécessaires à l'analyse critique des enjeux de société.

Rejoignez-nous sur [www.grip.org](http://www.grip.org).

Devenez donateur : IBAN : BE87 0001 5912 8294 - BIC/SWIFT : BPO TBE B1

**GROUPE DE RECHERCHE ET D'INFORMATION SUR LA PAIX ET LA SÉCURITÉ**

Avenue des arts, 7-8  
B-1210 Saint-Josse-ten-Noode  
Tél. : +32 (0) 473 982 820  
Site Internet : [www.grip.org](http://www.grip.org)